

LE DROIT À MUTATION MIS EN CAUSE PAR LE GRENELLE-BLANQUER

Lors du mouvement inter académique 2021, les barres dans certaines disciplines ont été multipliées jusqu'à 5 par rapport à l'année précédente. En anglais, par exemple, dans l'académie de Clermont-Ferrand, la barre d'entrée est passée de 199 points à 912,2. En mathématiques, il a fallu 736,2 points pour entrer dans l'académie de Rennes, alors que 321,3 étaient suffisants en 2020. Pour autant, le ministère met en place un mouvement sur postes à profil qui risque d'amplifier ces hausses. Il supprime également les bonifications pour parents isolés, un scandale pour ces personnels !

LA MISE EN PLACE D'UN MOUVEMENT SUR POSTES À PROFIL

Prenant comme prétexte les conclusions de son « Grenelle », le ministre Blanquer poursuit sa politique de destruction des statuts. Il met en place un mouvement national sur postes à profil sur lesquels les candidats devront rester au minimum 3 ans : « Ces nouveaux mouvements ont pour objectif de répondre aux besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier : ruralité, isolement géographique (montagne, îles), enseignement particulier (REP+). »

Quelle aptitude serait requise pour enseigner dans un collège ou lycée profilé ? C'est l'individualisation des carrières, l'instauration du clientélisme. Un collègue, pour muter, devra se « vendre » et accepter, pour 3 ans, toutes sortes de missions.

FO n'accepte pas cette remise en cause du barème et des priorités légales. La solution pour pourvoir tous les postes, c'est la création de postes statutaires nécessaires. En retirant ces postes du mouvement général, ajoutés aux 1 800 suppressions de postes dans le second degré, les barres pourraient à nouveau augmenter. C'est inacceptable !

ET MAINTENANT, DES BONIFICATIONS « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT » (CLA)

C'était une expérimentation, mais elle est déjà dans le mouvement inter ! Les personnels ayant exercé 3 ans dans un établissement engagés dans un contrat local d'accompagnement pourront faire valoir 120 points de bonification à partir du mouvement 2024. Rappelons que ces contrats locaux d'accompagnement, « CLA », ont été mis en place en expérimentation cette année dans les académies de Lille, Marseille et Nantes pour attribuer des moyens complémentaires soumis aux contrats signés avec les rectorats.

Le SNFOLC s'oppose à ce nouveau dispositif qui sera mis

en concurrence avec l'éducation prioritaire et conduira à des établissements autonomes ayant chacun leur caractère propre, leur projet particulier, placés dans une logique de concurrence.

Contrat local, recrutement local, tout fait système avec la multiplication des postes à profil. Ce sont les décisions qu'E. Macron a annoncées à Marseille, et qui se généralisent, soit le recrutement direct.

MAIS CELA N'EST PAS TOUT DANS LES DÉCISIONS BLANQUER...

Suite à un jugement du Conseil d'Etat, le ministère supprime les bonifications de parents isolés et des sportifs de haut niveau. Le SNFOLC s'est prononcé contre cette mesure.

Ancienneté de service : la création du 7^{ème} échelon de la hors classe chez les certifiés attribuerait aux certifiés 105 points d'ancienneté de service alors que celle des agrégés serait plafonnée à 98 points.

Et en ce qui concerne le télétravail du conjoint imposé par Macron-Castex-Blanquer et Montchallin, le lieu d'exercice en télétravail ne peut pas être pris en compte pour la résidence professionnelle du conjoint.

Ces nouvelles règles, nouvelles attaques statutaires, doivent pour le ministère être très vite publiées (certainement au BO du 28 octobre) avec une ouverture du serveur du 4 au 18 novembre. Et qu'importe le refus des organisations syndicales.

Malgré le bilan inacceptable des précédentes campagnes de mutation qui laissent les personnels dans l'opacité totale, J-M Blanquer poursuit sa politique de transformation de la Fonction publique dont FO exige toujours le retrait.



Le SNFOLC appelle à la grève le 5 octobre pour rejeter l'ensemble des mesures qui vont à l'encontre des droits et statuts de la Fonction publique.
Non aux postes à profil et au recrutement local
Non aux mesures qui remettent en cause le droit à mutation